

Avocats : accès à la plate-forme TIG 360°



© 2021 Les Echos Publishing

À partir du 4 octobre prochain, les avocats pourront accéder à la plate-forme TIG 360°. Lancée en 2019, cette plate-forme numérique vise à promouvoir le prononcé de la peine de travail d'intérêt général, alternative à la prison. Elle recense un grand nombre de postes actifs de TIG (travail d'intérêt général), en l'occurrence environ 21 000 fin août dernier.

Ainsi, les avocats pourront connaître les postes de TIG disponibles et adaptés à leurs clients, ce qui sera de nature à faciliter leurs plaidoiries en faveur du TIG en leur permettant de faire des propositions concrètes au juge.

À noter : selon le ministère de la Justice, en 2022, l'ouverture de la plate-forme sera finalisée puisqu'elle sera accessible aux personnes condamnées elles-mêmes, lesquelles pourront donc y consulter les informations pratiques concernant leur peine de TIG.

Pour tout savoir sur le TIG, rendez-vous sur [le site dédié](#).

[Communiqué du ministère de la Justice du 31 août 2021](#)

© 2021 Les Echos Publishing